

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<u>Extrait du Registre des Délibérations</u> Conseil Communautaire, Séance du : 07 décembre 2023	L'an Deux Mille vingt-trois, le 07 décembre à 17h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 1 ^{er} décembre 2023, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Amphithéâtre du Pôle Développement Territorial, à Fumel sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président
---	---

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BABIEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BIHOUE Yann, BILLOUX Bruno, BORIE Daniel, BOUQUET Thierry, BREL Chantal, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CONGÉ Marie-Yvonne, COSTES Marie, DELPY Jean-Luc, GRASSET Éric, GRIFFEILLE Martine, GUÉRIN Gilbert, JURQUET Bernard, LABROUE Cédric, LAFON Nadine, LAFOZ Michèle, LARIVIÈRE Yvette, LE CORRE José, MOULY Jean-Pierre, MUCHA Jean-Luc, PAILLAS Lionel, PICCOLI Jacques, POUCHOU Marie-Thérèse, QUEYREL Jean-Marie, SCHMITZ Jean-Marc, SÉGALA Jean-François, SICOT Maryse, SOTTORIVA Olivier, STARCK Josiane, STREIFF Céline, TALET Marie-Lou, THÉLIOL Jean-Jacques, TORO Viviane, VIDAL Aline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :Madame **VIGNEAU Céline** et Monsieur **ALBASI Maxime**.**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :**Madame **GIRAUD Béatrice** représentée par Monsieur **DELAPART Jean-Victor**.**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :**

Monsieur **AMBROISE Philippe** procuration à Madame **POUCHOU Marie-Thérèse**,
Madame **BOUCHER RÉZÉ Séverine** procuration à Monsieur **CAMINADE Didier**,
Monsieur **BROUILLET Jean-Jacques** procuration à Madame **LAFOZ Michèle**,
Monsieur **COSTES Jean-Louis** procuration à Monsieur **MOULY Jean-Pierre**,
Madame **GARGOWITSCH Sophie** procuration à Monsieur **BORIE Daniel**,
Madame **PINSOLLES Sophie** procuration à Monsieur **BABIEL Jean-Pierre**.

Secrétaire de Séance : Marie-Lou TALET	Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 42 Pouvoir(s) : 6 Votants : 48
--	--

N°2023E-110-IGP : CONTRAT OPÉRATIONNEL DE MOBILITÉ

Monsieur Didier CAMINADE, Président, rappelle que par délibération du conseil communautaire en date du 04 mars 2021, la Communauté de Communes a décidé de prendre la compétence d'organisation de la mobilité et qu'au 1^{er} juillet 2021, la Région Nouvelle-Aquitaine est devenue, Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) locale sur le territoire de la Communauté de Communes de Fumel Vallée du Lot.

Par ce biais, la Région Nouvelle-Aquitaine entend soutenir la mise en place d'une offre de mobilité locale élaborée à l'échelle de chaque bassin de mobilité et formalisée au sein des Contrats Opérationnels de Mobilité.

Vu le projet de Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) présentant les principaux éléments suivants :

- La durée de vie du COM est de 6 ans à la date de signature ;
- Le suivi de l'exécution fera l'objet d'une réunion de suivi annuelle en présence des élus et techniciens représentant l'ensemble des signataires du Contrat Opérationnel de Mobilité.

Monsieur le Président précise que, dans la feuille de route du Contrat Opérationnel de Mobilité, les projets suivants concernent directement Fumel Vallée du Lot :

- La mise en œuvre d'un transport à la demande (TAD) entre Tournon d'Agenais, la gare de Libos et la gare de Penne d'Agenais,
- Le développement d'itinéraires cyclables sécurisés et des stationnements vélos,
- Une réflexion sur les nouvelles possibilités offertes par la démarche de « train léger », sur l'axe, Penne d'Agenais – Monsempron-Libos – Sauveterre-la-Lémance,
- La réalisation d'aménagements et la mise en place d'équipements autour des gares de Penne d'Agenais, Monsempron-Libos et Sauveterre-la-Lémance, afin qu'elles deviennent des pôles multimodaux cohérents à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot et des territoires voisins,
- La réalisation d'une voie verte, entre la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot et la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois, via une liaison douce entre le site de Rogé et la gare et la capitainerie de Penne d'Agenais.

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré,
le Conseil Communautaire

1°) – Autorise Monsieur le Président à signer le Contrat Opérationnel de Mobilité avec la Région Nouvelle-Aquitaine ;

2°) – Charge Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président des formalités nécessaires ;

3°) – Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 07 décembre 2023

La Secrétaire de séance,

Marie-Lou TALET



Le Président,

Didier CAMINADE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Certifié exécutoire le : 08 décembre 2023

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 08 décembre 2023
